



# Décryptage du nouveau réseau Itélis

Candidatez dès le lundi 7 octobre 2019 en vous connectant sur [optique.reseau-itelis.fr](http://optique.reseau-itelis.fr) 



## // Itélis en quelques chiffres :

- 10 M de bénéficiaires en 2020 malgré la perte d'HUMANIS, soit 15% des Français
- 110 k€ de CA moyen en 2019, pour les 2500 opticiens partenaires
- 80% de contrats collectifs donc des assurés avec des garanties plus élevées, en moyenne 340€ contre 180€ pour les contrats individuels (source : DREES 2019)

## // Le nouveau réseau Itélis :

Le nouveau réseau sera ouvert avec une candidature simplifiée. Itélis vise 3500 opticiens partenaires. L'opticien s'engage pour 1 an avec reconduction tacite tous les ans. A noter que la résiliation unilatérale par l'opticien est possible en cours de convention.

## // Les atouts du nouveau réseau :

- Meilleure productivité avec une évolution majeure du portail internet, permettant de meilleurs échanges
- Meilleure fréquentation avec le développement d'une application smartphone, pour une mettre en avant les opticiens partenaires (Le taux de fréquentation du réseau actuel est de 50%, mais le nouveau devrait rapidement atteindre les 60%)
- Meilleure visibilité grâce à une communication Itélis auprès des consommateurs, des OCAM et des entreprises de vos secteurs
- Meilleure communication avec un centre d'appel unique (gestion des dossiers, questions – réponses, ...), avec une équipe d'expert métier

## // Les 2 familles de contrats des assurés Itélis :

- Les contrats classiques : un montant de garantie exprimé en €, le choix libre de produits parmi les 9 verriers sélectionnés et un prix de vente encadré (tarifs du RPOI)
- Les contrats OPTI : une garantie en nature, c'est une pré-sélection de produits en fonction du niveau d'OPTI de l'assuré. L'OPTI1 correspond au 100% Santé et L'OPTI 5 donne accès aux verres de dernière génération. L'assuré OPTI à l'assurance d'un reste à charge nul, mais l'opticien garde la possibilité de monter en gamme. Les 3 verriers sélectionnés sont HOYA, SEIKO et ZEISS

20% des contrats actuels sont des OPTI avec un objectif de 50% à terme



### 5 justificatifs à fournir pour être référencé :

- Attestation IFAM ou relevé de compte CPAM anonymisé
- Extrait KBIS ou attestation SIRENE
- Attestation de certification AFNOR, VERITAS ou SGS ICS
- Facture ou attestation du logiciel opticien compatible OPTOAMC
- Photos de l'espace de réfraction et plan du magasin

### 80% des contrats OPTI vendus

OPTI 5		Lunettes avec verres unifocaux évolués
OPTI 4		Lunettes avec verres progressifs individualisés
OPTI 3		Lunettes avec verres traités contre la lumière bleue
OPTI 2		Lunettes avec verres traités contre tous les UV nocifs
OPTI 1		Lunettes avec verres de marques exclusivement